



Assemblée générale

Soixante et unième session

59^e séance plénière

Mardi 28 novembre 2006, à 15 heures
New York

Documents officiels

Présidente : M^{me} Al-Khalifa (Bahreïn)

*En l'absence du Président, M. Baja (Philippines),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 155 de l'ordre du jour

Bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves

Projet de résolution (A/61/L.28)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui va présenter le projet de résolution A/61/L.28.

M^{me} Ferrari (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/61/L.28 au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Nous nous félicitons de ce que le Groupe des États d'Afrique ait accordé son appui et ses encouragements inconditionnels à cette initiative. En outre, tous les membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et un grand nombre de pays d'Asie et du Pacifique, ainsi que d'Europe occidentale et orientale, se sont portés coauteurs du projet de résolution.

Je me dois d'emblée de signaler quelques modifications apportées au texte, ce qui est d'autant plus nécessaire que ces changements ont été faits après le dépôt du projet de résolution.

Premièrement, aux troisième et quatrième lignes du cinquième alinéa, les mots « devraient toujours être considérés comme tels » doivent être supprimés et remplacés par les mots « auraient toujours dû être considérés comme tels ».

Enfin, au paragraphe 3 du dispositif, comme la journée internationale proposée tomberait un dimanche, nous proposons que la séance spéciale de l'Assemblée générale se tienne le 26 mars 2007, au lieu du 25 mars, comme cela est indiqué dans le texte. Il faudrait donc supprimer la date du 25 mars de la première ligne et la remplacer par le 26 mars 2007. Dans la deuxième ligne, il faudrait supprimer « Journée internationale de ».

La journée du 25 mars 2007 aura une grande signification pour la communauté internationale. Elle marquera le bicentenaire de la loi promulguée par le Parlement impérial britannique sur l'abolition de l'esclavage et de la traite des esclaves dans tout l'empire. Cette loi devait ouvrir la voie à l'abolition universelle de l'esclavage et de la traite. Nous saluons et nous nous rappelons avec gratitude ceux qui ont mené le combat pour l'abolition de l'esclavage et de la traite des esclaves.

L'esclavage et la traite transatlantique des esclaves marquent l'un des moments les plus tragiques de l'histoire de l'humanité. Ils ont abouti au déplacement forcé de plus de 18 millions de personnes sur une période de quelque 500 ans, d'Afrique vers le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



nouveau monde des Amériques, y compris les Caraïbes, les États-Unis, le Brésil et l'Empire espagnol. Ensuite ces personnes furent réduites en esclavage, essentiellement dans les champs de cannes à sucre, enrichissant ainsi les puissances impériales de l'époque. Outre les malheurs et les souffrances infligés à ces hommes, femmes et enfants capturés, cette traite sinistre a transformé des frères en ennemis, détruit des familles et des communautés entières et entraîné des dommages incommensurables aux pays de l'Afrique de l'Ouest.

Il est douloureux de se souvenir de la façon dont les captifs étaient détenus et transportés comme de la marchandise humaine, entassés dans les soutes fétides des navires comme du simple bétail et emmenés de l'autre côté de l'Atlantique vers ce soi-disant nouveau monde. Une fois arrivés, leur déshumanisation se poursuivait. Ils étaient émasculés, vendus, arrachés de leur culture et marqués au fer rouge du nom de leur propriétaire. Aujourd'hui encore, cela heurte les consciences et atteste l'ampleur de l'inhumanité de l'homme envers l'homme.

Il a fallu près de 200 ans à la communauté internationale pour reconnaître que l'esclavage et la traite des esclaves constituent des crimes contre l'humanité. On a nous demandé pourquoi nous tenions à revenir sur quelque chose qui remontait à si loin. Or, pour nous, le peuple des Caraïbes et d'Afrique, 200 ans, ce n'est pas si loin. En tant que descendants de ceux qui ont vécu et péri tout au long de ces 500 ans, nous avons le devoir solennel de faire honorer leur mémoire et de préserver le souvenir de leurs souffrances.

Outre les ravages immenses et irréversibles que nos ancêtres et leurs descendants ont subi sur tous les continents du pourtour Atlantique, ce déplacement massif d'Africains à l'autre bout de l'océan a dépeuplé l'Afrique, étouffé la créativité et la production africaines et engendré un lien de dépendance à l'égard de l'Europe. De nos jours encore, nous en voyons les déplorables effets.

Le thème du projet de résolution que nous présentons pour adoption aujourd'hui est digne d'intérêt à bien des égards. La Déclaration universelle des droits de l'homme proclame que nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude et que l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. Pourtant, des manifestations de l'esclavage continuent d'exister à notre époque, renforçant ainsi la

nécessité d'empêcher qu'elles ne marquent un nouveau chapitre de l'histoire.

Le projet de résolution à l'examen exprime une profonde préoccupation devant le fait qu'il a fallu près de 200 ans à la communauté internationale pour reconnaître que l'esclavage et la traite des esclaves constituent des crimes contre l'humanité et il exprime la vue qu'ils auraient toujours dû être considérés comme tels. Ce texte présente l'intérêt de reconnaître que la traite des esclaves et l'esclavage sont au cœur de situations d'une profonde inégalité sociale et économique, de haine, d'intolérance, de racisme et de parti pris dont continuent de pâtir à ce jour les personnes d'ascendance africaine. Dans ce contexte, nous tenons à souligner l'importance des recours utiles, voies de droit, réparations et autres mesures à prévoir aux échelons national, régional et international, visant à lutter contre les séquelles persistantes de l'esclavage et de la traite des esclaves. Ce n'est rien de moins que ce qui a été convenu par la communauté internationale dans la Déclaration de Durban en 2001.

Notre connaissance actuelle des séquelles de la traite des esclaves et de l'esclavage est vague et imprécise. La raison en est que ce chapitre de l'histoire nous a été rapporté par les esclavagistes et non par les esclaves eux-mêmes. D'aucuns mettent en doute le nombre supposé des captifs qui firent la périlleuse traversée de l'Atlantique. Il est fort probable qu'il ait été bien plus élevé. Nos connaissances sont également limitées en raison de l'étude insuffisante des relations passées et présentes entre les peuples d'Europe, d'Afrique, des Amériques, y compris les Caraïbes, et d'Asie. Nous saluons donc les travaux entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à travers le projet du Comité scientifique international qui s'intitule « la Route de l'esclave » et dont nous attendons avec grand intérêt les résultats.

Les enseignements tirés de la traite transatlantique des esclaves et de l'esclavage restent de mise, même face aux formes modernes d'esclavage. Nous prions instamment les États Membres qui ne l'auraient pas encore fait de concevoir des programmes éducatifs, notamment dans le cadre scolaire, afin que les générations à venir connaissent la vérité sur cette tragédie, les leçons à retenir, l'histoire et les séquelles de l'esclavage et de la traite des esclaves.

Par ce projet de résolution, l'Assemblée décidera de déclarer le 25 mars 2007 « Journée internationale de

célébration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves ». La Déclaration de Durban expose succinctement la manière de clore ce sombre chapitre de l'histoire aux fins de la conciliation et de la guérison. Ce projet de résolution a donc pour objet d'honorer la mémoire de ceux qui ont péri en esclavage pendant l'effroyable traversée du Passage du milieu ou en se révoltant et en résistant contre leur asservissement. Cette commémoration de 2007 sera également l'occasion d'œuvrer à restaurer la dignité des victimes en trouvant des moyens appropriés d'exprimer le remords, de présenter des excuses et de faire amende honorable. Ce sera véritablement le moment de faire ce qui s'impose et d'apporter une certaine sérénité face à une page sombre de l'histoire que d'aucuns préféreraient oublier.

Quant à nous, des Caraïbes, nous devons nous souvenir afin de ne pas oublier nos origines. Nous devons veiller à informer nos enfants des actes effroyables commis au nom du commerce et du profit. Conserver et transmettre ce savoir, tel est le meilleur moyen de protéger les générations futures du fléau et de la terreur qui sont le fondement même de notre existence. Nous le devons à nos ancêtres qui ont connu les affres de la servitude, de la torture et, bien souvent, de la mort dans les mains de leurs persécuteurs. N'oublions jamais.

L'adoption du présent projet de résolution constituera un événement historique pour la CARICOM. Nous exprimons notre profondément gratitude à toutes les délégations qui s'en sont portées coauteurs. Outre les 137 auteurs initialement énumérés dans le document A/61/L.28, les pays suivants se sont ajoutés à la liste des coauteurs : Allemagne, Australie, Bosnie-Herzégovine, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Honduras, Israël, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Mauritanie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pologne, République de Corée, République tchèque, Serbie, Slovénie, Suisse, Tunisie et Turquie.

Nous sommes vivement reconnaissants du soutien qui nous a été apporté. Cela signifie énormément pour nous. Nous prions tous les États Membres de se joindre à nous pour adopter le projet de résolution par consensus.

M. Mbuende (Namibie) (*parle en anglais*) : J'ai l'immense honneur d'intervenir au nom du Groupe des États d'Afrique sur le point 155 de l'ordre du jour, « Commémoration du bicentenaire de l'abolition de la

traite transatlantique des esclaves ». Je tiens à exprimer nos sincères remerciements à nos collègues des pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour avoir pris l'initiative de présenter le projet de résolution A/61/L.28 auquel, il va sans dire, nous souscrivons pleinement.

La traite des esclaves et l'esclavage forment un chapitre particulièrement terrible, douloureux et violent de l'histoire de l'Afrique. La traite transatlantique des esclaves, qui s'est déroulée du XV^e au XIX^e siècles, a volé à l'Afrique plusieurs millions de ses citoyens les plus capables, arrachés de leur patrie pour être transportés vers les terres étrangères des Amériques et des Caraïbes. Nombreux étaient ceux qui ne survivaient pas à cette longue traversée de l'Atlantique. Certains de ceux qui arrivaient à destination mourraient du fait du climat rigoureux, sans parler du traitement inhumain que leur infligeaient leurs maîtres et de la cruauté du système. L'esclavage et la traite des esclaves ont été à juste titre déclarés crimes contre l'humanité.

La commémoration proposée permettra non seulement de nous remémorer le passé mais aussi de prendre de nouveaux engagements en faveur d'un avenir plus humain. Nous devons sans cesse nous souvenir du passé pour veiller à ce qu'il ne se répète jamais, sous quelque forme que ce soit.

L'année 1807 a vu l'abolition de l'abominable système de la traite des esclaves, grâce à une combinaison de facteurs – politiques, économiques, sociaux et humanitaires. L'abolition de l'esclavage a également marqué le triomphe de l'esprit humain et de la volonté de liberté. C'est pourquoi nous fêtons aussi l'endurance d'un peuple déterminé à survivre à l'esclavage et à mener des vies réussies dans la diaspora, contre vents et marées. Je voudrais rendre particulièrement hommage au peuple africain et aux personnes d'origine africaine dans les Caraïbes et dans les Amériques.

Indubitablement, les incidences de l'esclavage et de la traite des esclaves se font encore sentir de maintes façons jusqu'à aujourd'hui. Il importe donc de convenir d'une date consacrée à la commémoration de la lutte héroïque contre l'esclavage, qui nous permettra d'honorer la mémoire de tous ceux qui ont péri du fait de l'esclavage et de la traite des esclaves. Le Groupe africain tient à souligner que la communauté internationale doit prendre toutes les mesures qui

s'imposent pour remédier aux conséquences de l'esclavage et de la traite des esclaves.

Enfin, nous réaffirmons notre appui au projet de résolution A/61/L.28 dont l'Assemblée est saisie, tel qu'il a été présenté par la Communauté des Caraïbes au titre de ce point de l'ordre du jour.

M. Talbot (Guyana) (*parle en anglais*) : À propos du point 155 de l'ordre du jour, « Bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves », j'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 20 États Membres qui constituent le Groupe de Rio.

L'Article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. L'Article 4 de la Déclaration interdit expressément la mise en esclavage ou en servitude de tout individu. Le Groupe de Rio condamne sans réserves l'esclavage et la servitude sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations et exhorte la communauté internationale à renforcer sa vigilance et prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer ces pratiques. À cet égard, la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, qui sera célébrée le 2 décembre prochain, fournit une occasion privilégiée de relancer nos efforts communs visant à faire disparaître ce fléau de toutes les sociétés.

L'acheminement forcé de millions d'Africains dans les Amériques en tant qu'esclaves continue d'avoir de graves conséquences sur la vie des descendants d'esclaves dans notre partie du monde. Les séquelles de ce commerce infâme se manifestent de plusieurs façons, notamment par les inégalités économiques et sociales, l'exclusion sociale et la discrimination fondées sur la race. Tout aussi dommageable a été l'effet sur l'Afrique, dont le développement a souffert incommensurablement du fait de la traite des esclaves. C'est donc à juste titre que la Déclaration de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue en 2001, a qualifié de crimes contre l'humanité l'esclavage et la traite des esclaves. Notre Groupe fait sien l'appel à ce que réparation soit faite pour les préjudices subis, conformément au Programme d'action de Durban, que nous considérons comme crucial dans le traitement de cette question importante.

Le Groupe de Rio appuie pleinement l'initiative lancée par les pays de la Communauté des Caraïbes visant à commémorer le 26 mars 2007 le bicentenaire

de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. Cette date représente un jalon significatif sur la voie de l'abolition définitive de l'esclavage, non seulement dans l'Empire britannique mais aussi, grâce à des initiatives semblables qui ont précédé et suivi, dans le monde entier. Cette occasion nous invite aussi à prendre un moment pour honorer la mémoire des esclaves qui, tout en étant soumis aux conditions de vie les plus barbares et inhumaines qui soient, n'ont jamais perdu la volonté de vivre libres et dans la dignité. Laisant derrière elles les horreurs de la traversée transatlantique et des plantations, les personnes d'origine africaine enrichissent de leurs contributions des sociétés et des pays bien au-delà du continent. L'histoire et la réalité contemporaine regorgent d'exemples de leurs apports au progrès dans tous les domaines de l'activité humaine.

Au cours de l'année à venir, plusieurs États de notre région et au-delà vont mettre en œuvre des programmes illustrant le riche patrimoine culturel des Africains et des personnes d'origine africaine dans nos différentes sociétés. Le Groupe de Rio espère que cette occasion servira à améliorer la connaissance et la compréhension des conséquences de l'esclavage et de la traite des esclaves, et permettra d'identifier des moyens de s'attaquer aux séquelles de la traite, afin d'aider à tracer la voie d'un avenir plus porteur d'espoir pour tous les peuples, en tous lieux.

Les États membres du Groupe de Rio se sont tous portés coauteurs du projet de résolution A/61/L.28. Nous préconisons sans hésitation son adoption par consensus par l'Assemblée et invitons tous les Membres à apporter leur précieux concours à cette cause.

M. Jokinen (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion; la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova se rallient à la présente déclaration.

En 2001, à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, l'Union européenne a été heureuse de se joindre au consensus international pour reconnaître que

« l'esclavage et la traite des esclaves, en particulier la traite transatlantique, ont été des tragédies effroyables dans l'histoire de l'humanité, en raison non seulement de leur barbarie odieuse, mais encore de leur ampleur, de leur caractère organisé et tout spécialement de la négation de l'essence des victimes; nous reconnaissons également que l'esclavage et la traite des esclaves constituent un crime contre l'humanité et qu'il aurait toujours dû en être ainsi, en particulier la traite transatlantique, et sont l'une des principales sources et manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, et que les Africains et les personnes d'ascendance africaine, de même que les personnes d'ascendance asiatique et les peuples autochtones, ont été victimes de ces actes et continuent à en subir les conséquences » (*A/CONF.189/12, chap. I, par. 13*).

En appuyant le projet de résolution d'aujourd'hui, l'Union européenne réaffirme avec force cette position. L'Union européenne, comme d'autres, veut examiner de façon exhaustive et transparente tous les problèmes complexes – historiques, sociaux et juridiques – liés à l'esclavage et à la traite des esclaves. Nous restons toutefois convaincus que le meilleur cadre pour traiter ces problèmes est constitué par la Déclaration et le Programme d'action de Durban. Comme l'Union européenne l'a dit à l'époque, aucun élément de la Déclaration de Durban ni du Programme d'action de Durban ne saurait remettre en cause le principe juridique général qui exclut toute application rétroactive du droit international en matière de responsabilité des États. De même, ces documents ne peuvent imposer à quiconque des obligations, une responsabilité ou un droit à des compensations. Il en va de même de ce projet de résolution.

Le bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, le 26 mars 2007, aura beaucoup d'importance et de signification pour les pays dont les peuples ont souffert de cette traite des esclaves, et sera l'occasion pour l'Union européenne de se souvenir des millions de personnes qui ont été victimes de cette tragédie. Nous nous félicitons de l'occasion, offerte par ce projet de résolution, de commémorer à l'ONU ce tournant de l'histoire. C'est pourquoi l'Union européenne est impatiente de se joindre au consensus pour l'adoption de ce projet de résolution.

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La délégation jamaïcaine est fière de participer à l'initiative commune de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui a conduit à l'inscription à l'ordre du jour du point 155 intitulé « Commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves », et à la présentation du projet de résolution A/61/L.28.

La Jamaïque souscrit pleinement à la déclaration faite par Margaret Ferrari, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines et Présidente en exercice de la CARICOM, qui, au nom des 140 coauteurs et plus du projet de résolution, a présenté le texte à l'Assemblée générale. La Jamaïque espère bien entendu qu'en raison de l'importance fondamentale, pour la communauté internationale, des questions traitées dans le projet de résolution A/61/L.28, l'Assemblée acceptera volontiers d'adopter le texte par consensus.

Comme le projet de résolution le rappelle et le reconnaît à juste titre, tant la traite des esclaves que l'esclavage font partie des pires violations des droits de l'homme de l'histoire de l'humanité, compte tenu en particulier de leur ampleur et de leur durée. La Déclaration de Durban, issue de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui a eu lieu à Durban en Afrique du Sud, du 31 août au 7 septembre 2001, les mentionne comme des tragédies consternantes de l'histoire de l'humanité, en particulier par leur négation de la nature même des victimes. La Déclaration a non seulement proclamé que l'esclavage et la traite des esclaves étaient un crime contre l'humanité, mais aussi qu'ils auraient toujours dû être considérés comme tels.

C'est pourquoi il est tout à fait fondamental, alors que nous entamons ce débat solennel en vue d'examiner le projet de résolution A/61/L.28 et de nous prononcer sur ce texte, de ne pas oublier que la terrifiante traversée de l'Atlantique, qui caractérisait la nature même de la traite transatlantique des esclaves, a causé la mort de millions d'Africains, qui ont succombé à la torture, à la malnutrition, à la maladie ou parce qu'ils ont fait montre de résistance. Les historiens estiment également qu'à la fin de tout ce processus, deux Africains sont morts pendant la traversée de l'Atlantique pour chaque Africain effectivement arrivé dans les plantations des Amériques.

Avec ce sombre bilan en toile de fond, le projet de résolution veut honorer la mémoire de ceux qui sont morts à cause de l'esclavage, notamment pendant la traversée de l'Atlantique, pour s'être révoltés et pour avoir résisté à leur asservissement. En conséquence, l'Assemblée générale est invitée à prendre acte que 2007 marquera le bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, et à décider de proclamer le 25 mars 2007 Journée internationale de célébration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.

Les pays de la CARICOM, ainsi que nos partenaires africains, le Royaume-Uni et d'autres pays participeront activement à d'autres activités pour célébrer le bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves en 2007.

Je tiens à mentionner qu'au niveau national, la Jamaïque a l'intention d'entreprendre une série d'activités tout au long de l'année, notamment l'érection de monuments nationaux le long des zones côtières où les esclaves arrivaient sur nos côtes. Ce faisant, nous reconnaissons non seulement les victimes qui sont mortes à cause de l'esclavage et de la traite des esclaves, mais aussi les héros méconnus, les militants qui se sont insurgés contre l'esclavage, qui ont considérablement contribué à la lutte.

Avec l'adoption de ce projet de résolution, outre les activités commémoratives qui auront lieu en 2007, faisons, en l'honneur solennel de toutes les victimes, les premiers pas sur le chemin de la reconnaissance, la réparation, la cicatrisation et la réconciliation, tout en soulignant la ferme volonté de la communauté internationale que de tels actes terrifiants, qui ont tellement déshumanisé les victimes, les dépouillant de leur dignité, de leur esprit et leur confiance en soi, ne soient jamais oubliés et ne puissent jamais se reproduire.

Au-delà de ces gestes symboliques, il faut souligner que l'héritage de la traite des esclaves et de l'esclavage n'ont pas uniquement une grande importance pour les Caraïbes et l'Afrique; leurs conséquences doivent à juste titre éveiller la conscience de la communauté internationale, en particulier compte tenu de leur incidence permanente aux niveaux politique, social et économique. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de proposer des recours, des pourvois, des moyens de réparation, des possibilités d'indemnisation, ainsi que d'autres mesures aux niveaux pertinents, en vue de remédier

aux effets persistants de l'esclavage et de la traite des esclaves.

Pour terminer, la Jamaïque demande qu'en honorant la mémoire des victimes des maux liés que sont l'esclavage et de la traite des esclaves, la communauté internationale convienne d'ériger un mémorial permanent dans un endroit visible des nobles couloirs de l'ONU, mémorial qui devrait nous rappeler avec force l'inhumanité de l'homme envers l'homme.

M^{me} Booker (Bahamas) (*parle en anglais*) : Les Bahamas, en tant que membre de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), sont heureuses de s'associer aux 150 coauteurs et plus du présent projet de résolution et appuient pleinement la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. Les Bahamas tiennent également à remercier la délégation jamaïcaine et les autres membres de la CARICOM pour le travail remarquable qu'ils ont accompli en conduisant les négociations sur ce projet de résolution historique au nom de la Communauté.

Ce jour est certes historique pour nous tous, alors nous nous préparons à prendre part à ce qui est, peut-être, l'événement le plus important de l'histoire de nos pays. L'examen et l'adoption, aujourd'hui, de ce projet de résolution très important par l'Assemblée général sont déterminants, car ils constituent une tentative d'établir un pont entre deux siècles, et entre les mers et les terres d'Afrique, d'Europe, des Amériques et des Caraïbes.

Depuis la création de l'Organisation en 1945, nous entendons trop souvent des appels lancés dans des salles aux États Membres pour qu'ils respectent leurs obligations conformément à divers instruments et conventions relatifs aux droits de l'homme. Aujourd'hui, en tant que Communauté, nous répétons l'appel à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'elle réaffirme, rappelle, reconnaisse et fasse connaître les mauvais traitements et violations des droits de l'homme dont ont souffert des millions de nos ancêtres en Afrique, leur patrie, sous les ponts des bateaux lors de la traversée transatlantique longue de près de 6 000 kilomètres, dans les docks des ports, dans les rues, dans les plantations et dans les maisons des planteurs de toutes les Amériques.

L'appel lancé aujourd'hui, dans cette enceinte, aurait dû être lancé il y a longtemps. Cependant, nous ne pouvons pas et ne devons pas nous lamenter sur le passé, mais plutôt nous tourner vers l'avenir, que

l'adoption de ce projet de résolution prépare pour nous tous. Nous ne pouvons pas continuer à manifester un intérêt de pure forme aux fléaux actuels que sont les mauvais traitements et les violations des droits de l'homme, qui demeurent un défi pour l'Organisation 61 ans plus tard.

Alors que nous commémorons cet important événement historique, n'oublions pas que, de nos jours, l'esclavage existe encore sous une forme ou une autre. Nous ne saurions relâcher nos efforts tant qu'il y aura des personnes réduites en esclavage, victimes de torture et de traite, privées des droits consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui est le fondement de l'Organisation.

Les Bahamas se félicitent que la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban (Afrique du Sud) en 2001, ait qualifié de crimes contre l'humanité l'esclavage et la traite des esclaves. En revanche, nous trouvons décourageant qu'une fois encore, il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus autour du projet de résolution, récemment adopté par la Troisième Commission de l'Assemblée générale, consacré à l'action mondiale pour l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ainsi qu'à la mise en œuvre et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Quel message adressons-nous aux millions de victimes des violations des droits de l'homme qui placent tous leurs espoirs dans l'Organisation? Comment se fait-il que les préoccupations d'ordre linguistique, terminologique et d'interprétation prennent le pas sur les problèmes véritablement importants? La délégation des Bahamas forme l'espoir que nous parvenions à un consensus sur la question des droits de l'homme et que nous tirions les enseignements qui s'imposent de l'expérience des victimes dont nous œuvrons à améliorer la condition.

Les Bahamas sont fières du dur labeur et des sacrifices accomplis par leurs ancêtres africains pour favoriser la croissance et le développement de cette vieille démocratie participative. Notre nation a conservé un grand nombre des coutumes héritées après la proclamation de l'émancipation en 1807 des anciens esclaves et affranchis africains, principalement issus de la tribu yoruba. Ainsi, la coutume dite « asue », les amicales et autres associations, le saut dansé, le jeu en cercle et notre fête la plus populaire, le Junkanoo – du nom de l'ancien esclave John Canoe – demeurent très

populaires aux Bahamas et font partie intégrante de la culture et de la mentalité bahamiennes.

Alors que nous nous apprêtons à adopter ce projet de résolution – nous l'espérons, par consensus – nous rendons hommage à la mémoire de ceux qui ont œuvré sans relâche pour préserver notre héritage culturel. Les Bahamas ont le triste honneur d'annoncer que le Président de la Commission nationale du développement culturel des Bahamas, Winston Saunders, est décédé samedi dernier en Jamaïque. L'œuvre accomplie par cette sommité du monde de la culture va bien au-delà des côtes de l'île chère à son cœur, les Bahamas. À la présidence de la Commission nationale du développement culturel des Bahamas, il a été l'initiateur des préparatifs de la commémoration pour 2007. Au nom de la Représentante permanente des Bahamas, M^{me} Paulette Bethel, et de la délégation bahamienne, j'adresse mes sincères condoléances à sa femme, M^{me} Gail Saunders, ainsi qu'à tous les autres membres de sa famille.

Pour terminer, comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères des Bahamas dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale à l'occasion du débat général de septembre, les Bahamas ont l'intention d'organiser une série de manifestations commémoratives, notamment un festival des arts mettant en scène différents pays et régions de l'Afrique à travers le théâtre, les arts plastiques, la musique et la danse. Ce programme vise à informer, éduquer et étudier le commerce transatlantique des esclaves et ses répercussions sociales, économiques, culturelles et politiques dans notre société. Nous nous réjouissons de participer à cette commémoration et de retrouver nos liens et notre héritage commun avec les autres pays ravagés par cette tragédie et ce crime contre l'humanité.

M. Mérorès (Haïti) : C'est avec fierté que ma délégation s'associe à la déclaration de Saint-Vincent-et-les Grenadines qui, au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), a présenté le projet de résolution A/61/L.28 visant à commémorer, le 25 mars 2007, le bicentenaire de la loi adoptée par le Parlement impérial britannique en vue de l'abolition de la traite négrière dans son empire. Elle se joint également aux propos des délégations et des groupes régionaux qui ont apporté leur support non équivoque à ce projet.

Si la communauté internationale a attendu près de 200 ans pour reconnaître l'esclavage et la traite négrière comme un crime contre l'humanité, ce retard

n'a pas pour autant découragé ceux qui portent et qui porteront encore longtemps les profondes et palpables stigmates de l'esclavage.

Si les dignes descendants et héritiers de cette masse compacte arrachée, contre son gré, de l'alma mater, l'Afrique, ont dû attendre deux siècles pour voir la journée du 23 août 2004 reconnue comme la journée du soulèvement général des esclaves de Saint-Domingue; si, aujourd'hui, nous autres de la CARICOM et nos multiples partenaires, sommes prêts à adopter ce projet de résolution c'est parce que la voix de la raison a fini par triompher, car tous ont compris et se sont dit qu'ils n'avaient d'autre choix que de se joindre à nos efforts pour clore le vilain chapitre de la traite négrière et repartir avec une autre ébauche de contrat, dont les différentes résolutions, déclarations et conventions traitant de la question serviront de boussole.

En adoptant ce projet de résolution, nous entendons commémorer l'abolition d'un acte ignoble qui, dès les premières tentatives de son établissement, aurait dû interpellier la conscience de ceux qui ont outrancièrement usé de leur puissance pour abuser, en toute quiétude d'esprit et en toute impunité, toute une race et tout un continent. En effet, le devoir de mémoire nous force tous, victimes et bourreaux, à rappeler tout particulièrement la mort de ces millions d'hommes et de femmes qui, arrachés de leur terre natale, l'Afrique, ont péri à cause de l'esclavage, notamment durant la traversée de l'Atlantique, soit par suite des sévices, soit par suite de leur résistance à ce nouveau statut infâme que l'on voulait leur imposer, au mépris de leur dignité.

Si le 23 août 1791, Haïti, connu alors comme Saint-Domingue, a assisté à l'insurrection générale de ses esclaves et que les descendants de ces derniers se sont arrogés le droit, après des siècles d'amères souffrances, de réveiller de leur profonde torpeur les instigateurs et profiteurs de ce commerce florissant mais combien dégradant qu'est l'esclavage, les cris des millions de vies gaspillées et vilipendées se sont élevés et ont réclamé justice.

L'esclavage et la traite des Noirs ont été considérés par la communauté internationale comme certaines des plus graves violations des droits de l'homme de l'histoire de l'humanité. Pendant des siècles, la traite des nègres a nourri les océans, fertilisé les champs et contribué à l'opulence des métropoles. Tout en condamnant avec force ces pratiques du passé,

nous devons redoubler de vigilance pour que plus jamais la force ne prime le droit et que plus jamais des êtres humains ne soient soumis aux caprices des puissants ou de leurs suppôts. Qu'on reconnaisse enfin que la force a ses limites et que tout homme naît libre et demeure égal devant la loi.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner, ici, Toussaint Louverture, précurseur de l'indépendance haïtienne, qui mourut au Fort de Joux, en France, de chagrin et de privation en avril 1803. Huit mois après la disparition de ce grand visionnaire, Haïti proclama son indépendance, le 1^{er} janvier 1804. Par cet acte éloquent, des esclaves et descendants d'esclaves ont non seulement fait triompher les idéaux de liberté, d'égalité et de justice sur leur territoire mais aussi, et surtout, ouvert la voie et aidé à l'émancipation et à la libération de plusieurs pays de la région et d'ailleurs.

Dans quelques mois, soit le 25 mars 2007, nous allons commémorer dans un profond recueillement le bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. Nous devons magnifier tous ceux qui ont fait le sacrifice suprême de leur sang et de leur vie et nous devons reconnaître tous ceux qui ont fait fi des intérêts de clan pour nous garantir cette liberté dont nous jouissons aujourd'hui.

C'est fort de ce qui précède et avec honneur et fierté que d'ores et déjà Haïti salue l'adoption par consensus – nous l'espérons – du projet de résolution A/61/L.28.

M. Sen (Inde) (*parle en anglais*): C'est un honneur pour moi de m'exprimer dans le cadre du débat sur le point de l'ordre du jour relatif à la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. Je suis reconnaissant aux États Membres des Caraïbes, qui ont œuvré pour faire inscrire cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa présente session.

Je ferai quelques remarques sur ce que nous considérons comme les éléments majeurs de ce projet de résolution, ainsi que sur l'importance de ce texte en lui-même. Mes amis de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) m'ont demandé de le faire, et leur amitié m'est très chère. Je parlerai principalement des Caraïbes, pour être bref et clair.

Dans le projet de résolution, on se propose de combler et de surmonter le déficit de connaissances. C'est important. Le Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines a fait référence aux récits

d'esclaves. Nous estimons important que le Comité de l'UNESCO sur le projet intitulé Route de l'esclave examine vraiment ces récits d'esclaves, car les histoires des descendants des esclavagistes, et même celles de beaucoup dans les pays en développement, sont en fait les récits de l'histoire selon l'État et les gouvernements. Ils ne représentent donc pas l'histoire, mais une usurpation de l'histoire. Par conséquent, seule une histoire subalterne peut se réclamer de l'histoire et ainsi combler le déficit de connaissances.

Dans le projet de résolution, on parle des horreurs du Passage du milieu – la traversée de l'Atlantique – de même que de la révolte et de la résistance à l'esclavage. En effet, entre 35 et 50 % des captifs africains mouraient sur ces bateaux négriers. Pendant de nombreux siècles, la révolte a été continue à bord même de ces navires, se propageant aux Caraïbes et à l'Amérique du Nord comme du Sud. Parmi ces révoltes, l'une des plus importantes s'est produite en Jamaïque au milieu du XVII^e siècle. Elles se sont propagées à l'ensemble de la région. Même le paysage des Caraïbes témoigne en silence de cette histoire tragique, celle de la canne à sucre rapportée par Colomb. Nous nous rappelons comment les découvertes se sont en fait transformées en conquête et en pillage. Nous nous souvenons des arbres à pain rapportés par le Capitaine Bligh, tristement célèbre pour la mutinerie du *Bounty*, et des caïmitiers de Jamaïque rapportés pour alimenter les esclaves.

Nous disposons également de récits de l'autre camp qui sont plutôt honnêtes. Stedman, par exemple, avait été envoyé pour écraser la révolte au Suriname en 1774 et, par conséquent, on peut difficilement penser que son récit s'apparente à de la propagande. Il dresse un tableau sombre de tout un pays qui s'appuyait sur la torture à grande échelle et n'était guère qu'un vaste camp de concentration. Pas étonnant que les révoltes étaient si fréquentes et qu'elles avaient l'intensité d'ouragans.

Beaucoup de ces révoltes ont en fait réussi et permis de fonder de petites communautés autonomes basées sur de nombreuses coutumes africaines. La Représentante permanente des Bahamas a évoqué certaines des coutumes culturelles importées qui existent encore. À bien y regarder, la guerre d'indépendance américaine de 1776 n'a pas vraiment transformé la société dans l'immédiat. La révolte dont a parlé le Représentant permanent d'Haïti, celle de Saint-Domingue, a vraiment détruit la structure

esclavagiste coloniale et eu des effets considérables sur la société.

Il est en effet nécessaire de combler le déficit des connaissances, car s'il y a tant de gens qui ont entendu parler de la révolte de Spartacus à Rome, combien connaissent la révolte menée par Toussaint Louverture à Saint-Domingue? Combien réalisent que sa révolte a ouvert la voie à la création de la première république noire des Caraïbes? L'échec militaire de la France en 1803 précède de 150 ans sa défaite à Dien Bien Phu, au Viet Nam, en 1954. Lorsque dans le projet de résolution on parle de restaurer la dignité, on compte sur le recouvrement de la mémoire. Ce n'est qu'en se souvenant de ces événements et en les faisant connaître que l'on peut vraiment se réconcilier avec son histoire.

Pendant des siècles – du XV^e au XIX^e – les puissances coloniales ont simultanément mené trois genres de guerres : les guerres de pillage et de piraterie; les guerres d'extermination des peuples locaux et d'expropriation de leurs terres; et les guerres en Afrique pour alimenter l'esclavage au moyen de captifs africains. Je crois devoir insister sur ce point dans le contexte de certains événements récents. Pendant nombre de ces révoltes, les peuples autochtones ont combattu coude à coude avec les Noirs africains. Pour cette raison, les Indiens mayas ont été déportés vers Cuba durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Pour notre part, nous pensons qu'un tel choix entre les deux n'aurait pas dû être fait. Ce n'est que grâce à la solidarité du peuple autochtone et de la population africaine que nous pouvons véritablement avancer et rendre justice à l'histoire qui existe vraiment et se donne à connaître dans les récits d'esclaves.

Je veux également dire que les richesses ainsi créées ont contribué à la force de l'économie européenne, à la science et la technologie, et même au développement de la culture – et tout cela porte la marque de son origine.

En regardant le Représentant permanent du Royaume-Uni, je me rappelle un film récent, adapté d'*Orgueil et préjugés*, de Jane Austen. Les romans de cet auteur ont une grande force artistique, mais le portrait idyllique qu'ils dressent cache une chose fondamentale, qui ne transparait que dans la remarque d'un personnage, qui dit que le propriétaire d'un certain domaine possède une gigantesque plantation aux Antilles. Tout est donc bâti là-dessus.

Je n'entends pas que tous les intellectuels étaient comme cela. Certains intellectuels, comme le D^r Johnson, pourtant nullement radical – conservateur, en fait –, condamnaient en des termes dépourvus d'ambiguïté les guerres menées contre des pays pour la simple raison qu'ils ne pouvaient pas résister. Ils condamnaient l'invasion de terres parce qu'elles étaient prospères; le développement de la marine, dans le seul but de propager le vice; ou encore la visite de terres lointaines, uniquement pour les saccager.

Au vu de tout cela, un grand penseur radical des dernières décennies du XIX^e siècle a saisi la corrélation entre tous ces événements, y compris s'agissant de l'Inde, par exemple, d'où de la main-d'œuvre sous contrat étaient envoyée aux Antilles. Il a compris la corrélation entre tous ces facteurs, y voyant le véritable fondement du système colonial.

Si ma mémoire est bonne, il a écrit que la découverte des contrées aurifères et argentifères de l'Amérique, l'enfouissement des indigènes dans les mines ou leur extermination, les commencements de pillage aux Indes orientales et la transformation de l'Afrique en une sorte de garenne commerciale pour la chasse aux peaux noires, signalaient l'ère capitaliste à son aurore. Il a dit qu'il s'agissait là des procédés idylliques d'accumulation primitive. Par conséquent, dans une formule très amère, il a dit que le capital était arrivé au monde suant le sang et la boue par tous les pores, de la tête aux pieds. La seule manière de rétablir la source de ce capital est d'œuvrer à un ordre mondial véritablement équitable qui sera soutenu par des règles politiques et économiques équitables. Cela implique une réforme fondamentale et véritable du système économique et politique international, y compris les institutions de Bretton Woods et l'ONU.

C'est aussi pour cette raison que je rappellerai également les nobles paroles de notre premier Premier Ministre, un des grands leaders de la lutte pour la liberté, Jawarlal Nehru, qui avait compris ses interdépendances et ces impératifs. S'adressant à la Conférence Asie-Afrique à Bandung en 1955, Nehru a déclaré qu'il n'y avait rien de plus terrible, rien de plus horrible que la tragédie sans fin qu'a vécue l'Afrique depuis plusieurs siècles. Il ajouta que lorsqu'il pensait à cette tragédie, tout le reste paraissait bien insignifiant, y compris ce qu'avait vécu l'Asie. Le projet de résolution fait également référence aux situations d'inégalité sociale et économique profonde et à la nécessité de recours utiles.

Les Caraïbes sont riches en ressources naturelles, avec leurs vastes réserves en fer, en bauxite, en cuivre, en charbon et en chrome, et 10 % des ressources mondiales en hydrocarbures. Le bassin caribéen est pratiquement un océan de pétrole et de gaz, selon de nombreuses estimations. Et pourtant ce sont les grandes compagnies des pays avancés qui détiennent la majorité écrasante des capitaux et qui s'arrogent la part du lion des profits tirés de ces ressources. La situation est aggravée encore par le déclin de l'industrie sucrière, par l'échec relatif du modèle mis au point par le lauréat du Prix Nobel, le grand W. Arthur Lewis, consistant à faire reposer l'industrialisation sur la bauxite et le pétrole, par la gigantesque émigration des meilleurs et des plus brillants cerveaux et par le fort taux de chômage. En fin de compte, la plupart des statistiques du produit intérieur brut de ces pays masquent une structure de dépendance.

C'est pourquoi la question des recours utiles se pose toujours. Les recours utiles ne peuvent être que ceux qui règlent véritablement le problème de la dépendance et permettent de la surmonter, grâce à un changement fondamental des institutions économiques internationales et les règles qui les sous-tendent.

L'esprit caribéen n'a jamais été mis en esclavage. L'esprit est libre. Cela a été prouvé par les grands écrivains caribéens que sont Derek Walcott, George Lamming et Aimé Césaire. W. Arthur Lewis a évoqué également ceux qu'il a appelés les leaders de la protestation et les dirigeants créatifs. Compte tenu de l'ampleur de la classe moyenne présente dans les Caraïbes et compte tenu de l'immensité du talent humain qu'on y trouve, je suis sûr que nous pourrions compter sur ces deux types de leaders pour mener le processus de transformation des Caraïbes.

C'est en fait pour nous une source de fierté importante que d'être parmi les premiers à soutenir et à coparrainer ce projet de résolution. Nous appuyons la proclamation du 26 mars 2007, Journée internationale de célébration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.

Toutefois pour qu'il y ait des recours utiles, il faut, selon nous, suivre les orientations que j'ai énoncées, de sorte que les sociétés des Caraïbes parviennent à s'intégrer, soient en paix avec elles-mêmes, prennent en main leur propre destin, aient la part de leurs ressources naturelles qui leur revient et arrêtent l'hémorragie de leurs plus brillants

ressortissants et, ce faisant, qu'elles mènent à bien la révolution engagée à Saint-Domingue en 1791.

M^{me} Núñez Mordoche (Cuba) (*parle en espagnol*) : Notre héros national, José Martí, a écrit :

« J'éprouve un profond chagrin
Parmi tous les tourments sans nom :
L'esclavage de l'homme
Est la grande honte de l'humanité! »

Ces vers simples de l'apôtre de la patrie cubaine résument l'inhumanité de l'un des chapitres les plus sordides de l'histoire moderne de l'humanité, à savoir la traite transatlantique des esclaves africains.

Le développement de ce processus, poussé par l'avidité insatiable des esclavagistes européens qui avaient besoin de la main-d'œuvre esclave pour bâtir leurs grands empires coloniaux aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles a laissé à Cuba des traces tangibles qui portent témoignage d'une époque, sous la forme des vieilles raffineries de sucre, des plantations de café, des dortoirs des esclaves et d'autres bâtiments qui parsèment encore la campagne, certains se confondant déjà avec le milieu naturel.

Dans le cadre de la traite cruelle des esclaves, près de 1,3 million d'Africains sont arrivés sur notre île, la plupart issus de la partie subsaharienne du continent. L'arrivée des Lukumi, des Carabaliés, des Congos, des Gangas, des Minas, des Bibies, des Yorubas et des autres groupes ethniques a eu un impact immédiat sur la société coloniale de l'époque et, à l'issue d'un processus transculturel complexe, a donné naissance à la nationalité cubaine, qui est fondamentalement un mélange entre les cultures hispanique et africaine.

Toutefois, un important groupe d'esclaves amenés par la force ne put se résigner à se laisser exploiter. Ceux qui décidèrent de fuir les fouets des contremaîtres et les humiliations des plantations ont façonné le principe de l'esprit de rébellion et d'émancipation du peuple cubain. À Cuba, aujourd'hui, les cimarrón, c'est-à-dire les esclaves en fuite, et les palanques, leurs cachettes, sont les symboles de la lutte de tout un peuple pour son indépendance et sa souveraineté.

Des histoires similaires à celles de Cuba liées à la traite des esclaves se sont produites dans presque toutes les régions du continent américain et des Antilles. La route des esclaves a fait partie intégrante de l'exploitation sanglante et de l'appauvrissement du

continent africain et de la discrimination cruelle dont les descendants de ces esclaves ont été victimes dans l'hémisphère occidental pendant de nombreuses années.

Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui tentent d'ignorer, de justifier ou, pire encore, d'effacer ce triste chapitre de notre histoire. C'est pourquoi le projet de résolution A/61/L.28 revêt une importance cruciale.

Cuba voudrait saisir cette occasion pour s'associer à la déclaration prononcée par la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Ces dernières années, il y a eu une montée de l'opposition dans les anciennes métropoles coloniales à toute formule visant à ce qu'elles honorent la dette qu'elles ont envers ceux qui ont enduré l'esclavage durant des siècles.

Ceux qui ont amassé des fortunes colossales au prix de la sueur et du sang des esclaves et qui ont plongé nos pays dans les affres terribles de la monoproduction et de la monoculture ne sauraient simplement se laver les mains de leur sombre passé grâce à une amnésie autosuggérée face à l'histoire dans le contexte de la mondialisation néolibérale où les riches, les mêmes qu'avant, deviennent de plus en plus riches et où nos pays sont condamnés à l'exclusion et à la paupérisation.

Malgré le blocus terrible et les campagnes de dénigrement dont elle est victime, Cuba poursuivra ses programmes de coopération avec les pays africains, caribéens et les autres pays du tiers monde, dans le cadre d'un effort conjoint visant à inverser les conséquences de la traite des esclaves et des autres moments tragiques du colonialisme et du néocolonialisme. Nous, les Cubains, continuerons à étudier et à préserver le legs de ceux qui, en dépit du travail difficile qu'ils devaient accomplir dans les plantations des Antilles, nous ont laissé leur langue, leurs convictions religieuses, leur musique et leur tempérament, et leur esprit de lutte pour l'indépendance et la souveraineté, et qui nous ont changés à jamais.

M. Miller (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Alors que pendant plus de trois siècles le monde fermait les yeux, des millions d'Africains étaient brutalement arrachés à leur terre et à leurs familles et vendus en esclavage. Bien que les États-Unis n'étaient qu'une nation vieille de 30 ans au

moment de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, les séquelles de cette traite – la haine et la douleur – sont durement ressenties depuis deux siècles, et ce, dans tout l'hémisphère.

En 1807, les États-Unis interdirent l'importation d'esclaves, mais la lutte autour de la question de l'esclavage allait durer jusqu'au moment de la Guerre de sécession – la guerre la plus meurtrière de l'histoire de l'Amérique et un conflit qui coûta plus de 600 000 vies américaines.

Pendant les XVIII^e et XIX^e siècles, un grand nombre de personnes aux États-Unis et ailleurs consacrèrent leurs vies à la lutte contre la traite transatlantique des esclaves et l'institution de l'esclavage. Aujourd'hui, il faut rendre hommage à leurs efforts.

Les États-Unis, en tant que société, ont fait des efforts considérables pour garantir un traitement équitable à tous les citoyens, quels que soient leur race ou leur pays d'origine. Notre système juridique et l'application de la législation relative aux droits civils déjà en place permettent des recours appropriés en cas d'injustice. Société multiculturelle, les États-Unis sont fortement engagés dans la lutte contre le racisme, la protection de la dignité des personnes quelles que soient leur race ou leur origine, et la lutte contre le legs odieux de l'esclavage. L'adoption aujourd'hui de ce projet de résolution, que les États-Unis appuieront, est conforme à cet engagement et à ces efforts.

Il est cependant extrêmement regrettable que les auteurs de ce projet de résolution aient choisi d'inclure dans le texte des références à la Déclaration de Durban. Nos vues sur la Déclaration de Durban sont bien connues, et l'adoption du projet de résolution n'y changera rien. Nous n'appuyons pas, notamment, son libellé sur les réparations et les mesures d'indemnisation pour les personnes vivant aujourd'hui, et nous n'appuyons donc pas l'accent mis sur ce point dans le projet de résolution, même dans un alinéa. Ces références politisent inutilement ce qui par ailleurs est un véritable moment de solidarité. Une approche plus ouverte et plus compréhensive de la part des auteurs aux vues des autres délégations aurait été plus conforme à l'esprit de réconciliation qui inspire notre action aujourd'hui.

Tandis que nous commémorons l'anniversaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, il importe de noter que la lutte contre l'esclavage se poursuit. Aujourd'hui, 200 ans après l'événement que

nous célébrons avec ce projet de résolution, chaque année, des milliers de personnes sont enlevées à leurs foyers et à leurs familles, transportées à des centaines, voire à des milliers de kilomètres, et vendues en esclavage. On estime que 12,3 millions de personnes, dont un grand nombre d'enfants, sont réduites au travail forcé ou servile, à l'asservissement sexuel et à la servitude involontaire. La traite des personnes n'est rien d'autre que la continuation contemporaine de la traite des esclaves, et on ne saurait faire abstraction de ses victimes.

Si nous ne protégeons pas ceux qui ne peuvent pas se protéger eux-mêmes, nous sommes aussi coupables que ceux qui, il y a plus de 300 ans, fermaient les yeux sur l'esclavage. Nous ne pouvons pas célébrer l'abolition, il y a 200 ans, de la traite transatlantique des esclaves tout en feignant d'ignorer ce qui se passe aujourd'hui. C'est un appel à l'action. De même que pour l'abolition et la traite même des esclaves, il faut – c'est un impératif moral – mettre fin à la traite des personnes, ce qui ne pourra se faire que grâce à la volonté collective des nations et des peuples civilisés du monde.

L'abolition de la traite transatlantique des esclaves a été une étape morale importante dans le démantèlement de l'institution de l'esclavage, et nous avons raison d'accorder l'attention voulue au bicentenaire de cet événement et de le célébrer. Nous devons œuvrer de concert pour veiller à ce que l'être humain ne soit plus jamais traité comme une marchandise; à ce que plus jamais un homme, une femme ou un enfant ne soient achetés et vendus; et à ce que plus jamais des générations d'êtres humains soient maltraitées tandis que le monde reste passif.

M. Barnes (Libéria) (*parle en anglais*): La délégation libérienne se félicite de l'occasion qui lui est donnée de se joindre au débat sur le point 155 de l'ordre du jour, « Bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves ».

Pour beaucoup qui sont présents dans cette salle prestigieuse, il est difficile de comprendre que la communauté internationale a mis si longtemps à penser célébrer ce qui est peut-être l'un des chapitres les plus tristes de l'histoire de l'humanité. Cette calamité, qui incarne les pires aspects de l'inhumanité dont l'homme est capable envers l'homme, a spolié le continent africain de ressources humaines précieuses et posé les fondations du sous-développement et de la dépendance continus de l'Afrique.

En tant que nation dont la naissance remonte au lendemain des indignités et de la cruauté incalculable qui ont caractérisé la traite transatlantique des esclaves, le Libéria rappelle avec force l'esprit indomptable des Africains et les personnes d'ascendance africaine. Si la célébration de l'abolition de l'esclavage est un pas nécessaire dans la bonne direction, ce n'est absolument pas une fin en soi. Dans ce contexte, la communauté internationale doit continuer d'adopter des mesures concrètes pour veiller à ce que tous les aspects qui caractérisent l'esclavage, dont certains existent encore aujourd'hui, soient totalement abolis.

L'adoption du projet de résolution A/61/L.28 est la moindre des choses que l'Assemblée puisse faire pour honorer la mémoire des morts et pour aider ceux qui continuent de pâtir des conséquences de la traite transatlantique des esclaves. Je remercie les auteurs du projet de résolution de leur courage et de leur prévoyance, et je souhaite vivement que ce texte soit adopté sans être mis aux voix.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Finlande au nom de l'Union européenne.

La traite transatlantique des esclaves a été l'un des entreprises les plus inhumaines de l'histoire. À une époque où les capitales de l'Europe et de l'Amérique se faisaient les championnes des Lumières, nos marchands réduisaient un continent en esclavage. Les « droits de l'homme » ne s'appliquaient pas à l'Afrique. Le racisme nourrissait le commerce triangulaire et ses horreurs. Quelque 12 millions de personnes furent transportées, et quelque 3 millions tuées.

Le 25 mars 2007 marquera le bicentenaire de l'adoption, par un décret promulgué par le Parlement britannique, de la loi de 1807 sur l'abolition de la traite des esclaves qui mettait fin à ce commerce dans ce qui était alors l'Empire britannique. Cette loi fut le point de départ de la longue route qui aboutit, 25 années plus tard, à l'abolition de l'esclavage dans l'Empire. Cette loi qui interdisait aux navires britanniques de participer à la traite des esclaves fut le début de la fin de la traite transatlantique des êtres humains. Un an plus tard, l'Escadrille ouest-africaine de la « Royal Navy » fut mise en place au large des côtes africaines pour mettre fin à la traite transatlantique des esclaves. Au cours des 60 années qui suivirent, elle appliqua cette interdiction par ses opérations de lutte contre l'esclavage le long

des côtes de l'Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est et dans les Caraïbes.

La loi de 1807 fut l'aboutissement de 20 années de dévouement à la cause de l'abolitionnisme de William Wilberforce, un parlementaire britannique qui était également un écrivain et un réformateur social. La promulgation de sa loi parlementaire a été une étape critique pour le Royaume-Uni, permettant à ce dernier de s'engager dans le monde moderne et dans un univers neuf, plus juste et plus éthique.

En conséquence, le Gouvernement britannique célébrera pendant l'année 2007 ce tournant crucial de l'histoire par toute une série d'activités tant dans le pays même qu'à l'extérieur. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption aujourd'hui de ce projet de résolution dont nous sommes fiers d'être coauteur. Nous attendons avec intérêt la journée commémorative du bicentenaire prévue par l'ONU. Nous travaillerons de concert avec la Communauté des Caraïbes et avec d'autres pour préparer une série de manifestations à l'ONU qui reflèteront comme il convient l'importance historique capitale de cette journée.

Le bicentenaire qui sera célébré en mars 2007 revêt une très grande importance et une très grande signification pour les pays dont les peuples ont subi la traite transatlantique des esclaves. Nous voulons tirer ensemble les leçons que cette traite nous apprend sur notre passé, mais aussi sur notre présent et sur notre avenir. Le bicentenaire est pour nous tous l'occasion de nous souvenir des millions de personnes qui ont souffert, de rendre hommage au courage et à la conviction morale de ceux ont mené campagne pour l'abolition de l'esclavage et de faire face au fait tragique que dans le monde d'aujourd'hui, il persiste encore des formes contemporaines de l'esclavage, deux siècles après la victoire de l'argument en faveur de son abolition.

En fait, cette année est le cinquantième anniversaire de la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage de 1956. Nous exhortons les États qui ne l'ont pas fait à adhérer à cet instrument.

Comme l'avait dit Wilberforce lorsqu'il décrivit pour la première fois devant le Parlement britannique, il y a plus de 200 ans, les horreurs de l'esclavage, « Vous pouvez choisir de détourner le regard, mais vous ne pourrez plus dire que vous n'étiez pas au courant ». C'est une obligation que nous avons

aujourd'hui à l'égard des victimes de la servitude et de la traite des êtres humains.

M. Chibaeff (France) : La France s'associe pleinement à la déclaration prononcée par la Finlande au nom de l'Union européenne et souhaiterait apporter à l'attention des délégations quelques précisions complémentaires à titre national.

La France partage naturellement la volonté exprimée dans cette auguste enceinte de commémorer l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. Un mémorial dédié à l'abolition de l'esclavage, conçu pour appeler les citoyens français et les visiteurs étranger à la réflexion et à la méditation, sera ainsi prochainement érigé dans la ville française de Nantes qui fut un pôle important de la traite transatlantique des esclaves.

Afin de satisfaire au devoir de mémoire, notre pays a mené, et continuera à mettre en œuvre, de multiples actions visant à reconnaître le crime odieux qu'a constitué l'esclavage et à sensibiliser les Français à ce grave sujet. La loi française du 10 mai 2001 reconnaît explicitement la traite et l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. Dans cet esprit, l'abolition de l'esclavage sera désormais officiellement et solennellement commémorée en France lors d'une journée spécifique, le 10 mai de chaque année. Enfin, un Comité pour la Mémoire de l'esclavage a été constitué, avec notamment pour mission de proposer au Ministre chargé de l'éducation nationale des mesures d'adaptation des programmes d'enseignement scolaire et des actions de sensibilisation dans les écoles.

C'est dans cet esprit que la France entend s'associer à la volonté exprimée dans le projet de résolution A/61/L.28 de commémorer à l'échelle internationale l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.

M. Majoor (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de la Finlande au nom de l'Union européenne.

Au cours de plusieurs siècles, 10 millions d'Africains environ ont été transportés du continent africain vers les Amériques dans des conditions choquantes. Les Pays-Bas, parmi d'autres nations, ont joué un triste rôle dans cet épisode de l'histoire du monde.

Les Pays-Bas se sont portés coauteur de ce projet de résolution et se félicitent sincèrement de la

célébration, en 2007, du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, convaincus de l'importance capitale particulière de rappeler cet aspect caché de l'histoire.

Comme l'a dit le représentant de la Finlande dans la déclaration qu'il a faite au nom de l'Union européenne, ce projet de résolution soulève également un certain nombre de questions complexes d'ordre juridique, qui sont mieux traitées dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Rien, dans la Déclaration ou le Programme d'action, ne peut avoir d'incidence sur le principe juridique général qui exclut l'application rétroactive du droit international en matière de responsabilité de l'État. De même, ces documents ne peuvent imposer d'obligations, de responsabilités ou de droits à des réparations sur qui que ce soit. Et cela est également vrai du projet de résolution.

Depuis le 1^{er} juillet 2002, les Pays-Bas commémorent l'abolition de l'esclavage au niveau national. Un monument a été inauguré à Amsterdam en présence de S. M. la Reine Beatrix. En 2003, l'Institut national de l'histoire de l'esclavage a été fondé. Il a créé un site Web qui fournit des informations éducatives et historiques sur l'esclavage et la traite des esclaves.

Dernier point mais non des moindres, l'histoire de l'esclavage est une partie intégrante des programmes scolaires nationaux, ce qui signifie que tous les élèves néerlandais étudient à l'école ce chapitre tragique de l'histoire mondiale.

Nous sommes très reconnaissants à la Communauté des Caraïbes d'avoir pris l'initiative de présenter ce projet de résolution. Nous serons très heureux de le voir adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément aux dispositions de la résolution 35/2 du 13 octobre 1980, je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique.

M. Baghwat-Singh (Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique) (*parle en anglais*) : Je ne pense pas que qui que ce soit dans cette salle – ou même à l'extérieur de celle-ci – risque d'émettre des réserves concernant ce projet de résolution. Au sein de l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique, nous nous sommes préoccupés particulièrement des

questions connexes, comme la traite d'êtres humains, le travail des enfants, l'intolérance, l'esclavage de la pauvreté et la détresse de personnes opprimées et assujetties dans bon nombre de nos États membres. Nous souhaiterions qu'à l'avenir l'examen à l'Assemblée générale de cette question voie son champ élargi pour englober les sujets que je viens de citer.

Nous ne pouvons pas célébrer ce bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves sans garder à l'esprit ceux qui souffrent encore sous le joug de l'esclavage contemporain sous ses différentes formes. La meilleure manière d'honorer la mémoire de ceux qui ont porté le fardeau de l'esclavage par le passé est de nous employer à l'éliminer dans toutes ses manifestations et à accorder le même degré de dignité à tous les membres de l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/61/L.28, tel qu'oralement corrigé.

À propos de ce projet de résolution, je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (*parle en anglais*) : S'agissant du projet de résolution A/61/L.28, je tiens à informer l'Assemblée générale que la présente déclaration orale est faite au titre de l'Article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

« En vertu des paragraphes 3 et 4, respectivement, du projet de résolution A/61/L.28, tel qu'oralement corrigé, l'Assemblée générale déciderait

“de tenir, le 26 mars 2007, une séance commémorative spéciale de l'Assemblée générale à l'occasion de la célébration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves”

et prierait le Secrétaire général

“d'établir, avec le concours des États Membres et de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales, un programme de sensibilisation qui permettra de célébrer comme il sied le bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves”

Les activités envisagées au titre du paragraphe 3 du projet de résolution, si celui-ci est adopté, comprendraient une séance commémorative spéciale de l'Assemblée générale à l'occasion de la Journée internationale de célébration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, le 26 mars 2007. Les activités envisagées au titre du paragraphe 4 du projet de résolution, si celui-ci est adopté, comprendraient, premièrement, une exposition d'art africain et des Caraïbes dans l'entrée des visiteurs du Siège de l'Organisation des Nations Unies et la réalisation d'une affiche commémorative, afin de sensibiliser davantage le public au sujet de cette séance commémorative; deuxièmement, un événement culturel qui sera organisé le 23 août 2007, en liaison avec la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); troisièmement, différentes interventions dans des réunions organisées par des États Membres, l'UNESCO, des organisations non gouvernementales (ONG) et des institutions universitaires, comme la cérémonie annuelle de remise des prix de lutte contre l'esclavage organisée par l'ONG Anti-Slavery International, à Londres, et la réunion annuelle du Musée de la diaspora africaine, à San Francisco; quatrièmement, la participation à des programmes destinés aux groupes scolaires au Musée d'Iziko, au Cap; cinquièmement, un événement qui doit se dérouler à la Maison des esclaves sur l'île de Gorée (Sénégal); et sixièmement, diverses publications, telles que des communiqués de presse, des documents d'information de base, un site Internet et des bannières promotionnelles.

Les besoins estimés pour l'année 2007 s'élèveraient à 303 900 dollars. Aucun financement n'a été alloué dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 pour les activités envisagées au titre du projet de résolution A/61/L.28. Le Secrétariat tenterait autant que possible d'assurer le financement de ces besoins à partir des crédits ouverts au titre du Chapitre 27 (Information) du budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007, et rendrait compte de tout besoin supplémentaire dans le cadre du deuxième

rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007. »

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/61/L.28 tel qu'oralement corrigé.

Avant que nous nous prononcions sur le projet de résolution, je voudrais annoncer que, depuis la présentation du projet de résolution, l'Andorre et l'Ukraine se sont portées coauteurs du projet de résolution A/61/L.28.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/61/L.28 tel qu'oralement corrigé?

Le projet de résolution A/61/L.28 tel qu'oralement corrigé est adopté (résolution 61/19).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Canada, qui souhaite expliquer la position de sa délégation à la suite de l'adoption de la résolution.

M^{me} Stewart (Canada) (*parle en anglais*) : La résolution que nous venons d'adopter a pour objectif la commémoration du bicentenaire de l'adoption par le Royaume-Uni de la loi d'abolition de la traite des esclaves, qui a mis fin à l'esclavage dans ce qui était alors l'empire britannique. Le Canada pense que la traite transatlantique des esclaves était une pratique moralement répugnante qui a terni l'histoire. Si la traite transatlantique des esclaves se déroulait aujourd'hui elle constituerait un crime contre l'humanité.

À la Conférence mondiale contre le racisme tenue en 2001 à Durban, le Canada a présenté son interprétation de la Déclaration de Durban et de son Programme d'action, qui est qu'il n'existe pas en vertu du droit international de droit de recours pour les actes historiques qui n'étaient pas illégaux au moment où ils se sont produits. De même, la présente résolution n'a pas d'incidence sur la règle qui exclut toute application rétroactive du droit international en matière de responsabilité des États. Elle ne crée pas de droit à dédommagement, et n'impose pas non plus d'obligations ou de responsabilités de quelque nature que ce soit, à quiconque.

Notre appui à cette résolution ne doit pas être interprété comme manifestant un changement dans la position traditionnelle du Canada sur cette question

précise. Notre ralliement à la résolution doit plutôt être perçu comme un appui enthousiaste à la commémoration d'un événement historique. La loi d'abolition de la traite des esclaves a été un événement fondateur dans l'évolution vers le respect des droits humains de tous. Il est tout à fait judicieux de marquer ce bicentenaire. Les Canadiens sont très fiers de la liberté que notre pays a offert aux fugitifs qui avaient atteint le Canada par le « chemin de fer clandestin ». Ceux qui se sont installés au Canada ont eu un effet important et durable sur notre société. Notre pays est devenu plus fort grâce à leurs contributions.

La résolution que nous venons d'adopter est également le dernier exemple en date de la longue histoire de la relation particulière qui lie le Canada et la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Le Canada est heureux d'avoir coparrainé la résolution et félicite la CARICOM et ses États membres pour la résolution et l'anniversaire qu'elle célèbre.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 155 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Rapports de la Deuxième Commission et de la Cinquième Commission

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner un rapport de la Deuxième Commission relatif au point 58 de l'ordre du jour et un rapport de la Cinquième Commission relatif au point 117 de l'ordre du jour.

Si aucune proposition n'est présentée au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports des deux commissions dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de position. Les positions des délégations concernant les recommandations des deux commissions ont été clairement exposées aux commissions et sont reprises dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations figurant dans les rapports de la Deuxième Commission et de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'aux commissions pour prendre nos décisions, sauf notification préalable contraire. J'espère donc que nous pourrions adopter sans vote les recommandations qui ont été adoptées sans vote aux Commissions respectives.

Point 58 de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Rapport de la Deuxième Commission (A/61/427)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 13 de son rapport.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent intervenir au titre des explications de position avant l'adoption du projet de résolution.

M. Terrazzani (Monaco) : Ma délégation regrette de ne pas avoir été en mesure de coparrainer le texte intitulé « Célébration du soixantième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance », contenu dans le rapport dont nous sommes saisis. La Principauté de Monaco reconnaît l'importance des activités menées par l'UNICEF et s'emploiera à renforcer son appui. Pour la Principauté, la cause des enfants est une de ses priorités. Je tenais à rappeler ces points.

M. Schneider (Allemagne) (*parle en anglais*) : Malheureusement, nous avons manqué la date limite fixée pour inscrire notre nom sur la liste des coauteurs du projet de résolution sur la célébration des opérations de l'UNICEF. C'est pourquoi l'Allemagne voudrait saisir cette occasion d'adresser ses remerciements à l'UNICEF pour son travail et le féliciter vivement à l'occasion de son soixantième anniversaire. À cet égard, nous appuyons fermement le projet de résolution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution.

La Deuxième Commission a adopté le projet de résolution recommandé au paragraphe 13 de son rapport, intitulé « Célébration du soixantième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 61/20).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 58 de l'ordre du jour.

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Rapport de la Cinquième Commission (A/61/592)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Rénovation de la résidence du Secrétaire général ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution a été adopté (résolution 61/21).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 117 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 55.